

Règlement des épreuves

1. PARCOURS

10 Km - Label Or FFA qualificatif pour les championnats de France de la spécialité et inscrit au ranking World Athletics: 1ère boucle de 4.535 Km, 2ème boucle de 5.465 km. Le départ sera donné à 10h00 **Bd de la Boutière à hauteur du siège social de la Banque Populaire Grand Ouest.**

7.667 km - Épreuve réservée aux féminines : 1ère boucle de 5.265 km, 2ème boucle de 2.402 km. Le départ sera donné à **11h15 Bd de la Boutière à hauteur du siège social de la Banque Populaire Grand Ouest.**

5 Km Vivalto Sport . Epreuve famille. Le départ sera donné à **11h15 Bd de la Boutière à hauteur du siège social de la Banque Populaire Grand Ouest.**

2. INSCRIPTIONS

♦ **10 Km** - Épreuve label Or ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s né(e)s avant le 01/01/2012 dans la limite de 5000 dossards.

Du 01/10/2026 au 15/01/2027 réservée aux licencié(e)s FFA.

Du 8/10/2026 au 15/01/2027 non licencié(e)s.

♦ **7.667 Km** - Épreuve 100% féminine ouverte aux licenciées et non licenciées né(e)s avant le 01/01/2012.

Du 8/10/2026 au 15/01/2027 non licencié(e)s dans la limite de 1700 dossards

Clôture des inscriptions le 15 janvier 2027 à 23h59 dans la limite des dossards disponibles. L'organisateur se réserve le droit de clôturer à tout moment.

Les Joëlettes et personnes en fauteuil roulant ou en situation de handicap ne peuvent s'inscrire aux épreuves en ligne. Demande d'inscription à faire à l'organisateur par mail contact@lesmetropolitaines.fr

♦ **5 Km**. Epreuve famille non chronométrée, ouverte aux participant(es) née(s) avant le 1 janvier 2014.

Pas d'inscription le jour de la course. Les participants courant avec leur chien ne sont pas autorisés.

✓ Droits d'inscription :

- ▶ 10km Blot : 17€*. 2€ de réduction pour les licenciés(e)s FFA (Fédération Française d'Athlétisme)
- ▶ 7.5km Grégorienne Grand Quartier : 17€* (tarif unique)

Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

** Pour chaque inscription, l'association Les Métropolitaines s'engage à reverser 1€ au profit de la recherche en neurosciences via B.A.A (Bretagne Atlantique Ambition).*

- ▶ 5km Vivalto Sport (épreuve non-chronométrée) : 6€ intégralement reversés à l'association Haroz

Pour les mineurs une autorisation parentale permettant de participer à la course est obligatoire.

Inscription sur le site : <https://www.lesmetropolitaines.fr>

Le nombre de participants est limité sur l'ensemble des deux courses (10km Blot et Grégorienne Grand Quartier) à 6800.

3. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer dans les locaux de la **Banque Populaire Grand Ouest 15 bd. De la Boutière le matin de la course à partir de 8h00.**

Les concurrents pourront également retirer leur dossard dès **le samedi 16 janvier à la salle du COSEC* de 10h à 18h00.**

4. PARCOURS PREVENTION SANTE

L'inscription à l'une des épreuves (hors 5km Vivalto Sport) est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum douze mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. : <https://pps.athle.fr/>

Le numéro de PPS sera ensuite à renseigner lors de l'inscription.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Concernant les participants mineurs, ils doivent produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement noter le numéro de licence (saison 2026-2027) sur le formulaire d'inscription et y joindre sa photocopie.

 5 km Vivalto Sport épreuve non chronométrée : la présentation d'une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) n'est pas obligatoire mais vivement recommandée.

5. PLATEAU ELITE ET PREFERENTIEL

Un athlète ne sera autorisé à intégrer les plateau élites et préférentiels qu'après validation par le comité d'organisation, de sa demande faite en ligne accompagnée d'un justificatif de résultats (année en cours) au moment de l'inscription

Temps d'engagement :

Plateau élite < à 31minutes pour les hommes - < à 35 minutes pour les femmes

Plateau préférentiel <35 minutes pour les hommes - < à 37 minutes pour les femmes

6. CHRONOMÉTRAGE

Aux 5ème km et à l'arrivée. Un système de chronométrage électronique sera utilisé. Chaque concurrent se verra remettre un dossard sur lequel est collée une bandelette électronique appelée B-Tag sur laquelle est imprimé le numéro de dossard.

7. RAVITAILLEMENT

Au 5ème km et à l'arrivée.

8. CLASSEMENT

Les classements des courses seront affichés en direct sur le site internet de l'organisation www.lesmetropolitaines.fr

Seuls les résultats des 50 premiers coureurs au scratch sur le 10km Blot seront affichés sur le site d'arrivée des épreuves.

Toute réclamation concernant les résultats devra être faite auprès du juge arbitre dans les 30' suivant l'affichage des résultats. Aucune demande ne sera traitée passé ce délai 30'.

Pas de classement pour la 5 km Vivalto Sport.

Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, en se présentant le jour même au secrétariat de la course.

9. RÉCOMPENSES

Chaque arrivant se verra remettre un souvenir de la course.

10. ACCUEIL CONCURRENTS

Mise à disposition de la salle du COSEC* (Vestiaires gardés, Douches). Pour les sacs et vêtements, une consigne gratuite sera disponible sur place. Toutefois, l'organisation des Métropolitaines décline sa responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens et effets personnels.

*COSEC: 3 rue Paul-Emile Victor - 35760 ST-GRÉGOIRE

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leur préposé. Contrat MAIF .

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation recommande très fortement à chaque participant de souscrire personnellement une assurance de type "individuelle-accident" couvrant les dommages corporels auxquels les participants peuvent se trouver exposés à l'occasion de l'évènement, en l'absence de tiers responsable.

L'organisation invite ainsi chaque participant à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance (et/ou, s'il est licencié, auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération auprès de laquelle il détient cette licence) s'il bénéficie d'une couverture adaptée susceptible d'être actionnée en cas d'accident corporel se produisant au cours de l'évènement. L'organisation invite en outre chaque participant à souscrire, s'il l'estime nécessaire, des garanties complémentaires, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas d'accident.

Pour rappel, une assurance individuelle accident inclut généralement la prise en charge des frais médicaux, une indemnisation en cas d'invalidité ou de décès, ou encore la prise en charge des frais de recherche, de secours et de rapatriement. Il est rappelé par ailleurs que l'indemnisation au titre d'une « individuelle-accident » est définie sur une base forfaitaire, de sorte que les garanties souscrites ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du préjudice subi.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

12. ACCOMPAGNATEURS

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

13. ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou neutraliser les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

14. UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs des Métropolitaines ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux Métropolitaines sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

15. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Celui-ci peut être amené à évoluer en fonction des décisions prises par les pouvoirs publics d'ici le 17 janvier 2027.

De son côté, l'organisateur peut être amené, de son seul fait, à annuler les épreuves en fonction de la situation sanitaire. Dans cette hypothèse, il sera procédé au remboursement intégral des droits d'inscription à l'exception du coût des frais techniques revenant à Chrono Course